

République Française

Département de l'Aude

Commune de VINASSAN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Septembre 2015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

L'an deux mille quinze et le 17 Septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Date remise convocation et affichage
08/09/2015

Présents :

ALDEBERT Didier, GARRABE Christian, IMBERNON Marie, FUERTES Victor, BARRAU Sylvie, GARCIA Gérard, RESSEGUIER Nadine, BATIGNE Gérard, BACABE Jean Paul, BONNET Michèle, GRANAL Gilles, COUSTOU Fabienne, SENEGA Michel, JAILLET Evelyne, CAYRE Katia, FRATICOLA Gérard, FOURGOUS Anne Marie, CODINA Emmanuelle, ARTAUD Stéphane.

Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

Représentés:

ARTAUD Stéphane procuration à FUERTES Victor
ARDOUREL Jean Michel procuration à ALDEBERT Didier
GRANAL Gilles procuration à OURNAC Jean Louis
BACABE Jean Paul procuration à GARRABE Christian (jusqu'à 19h05)

Secrétaire de séance : BARRAU Sylvie

En ouverture de séance le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 04 juin 2015.

2015-33 Décision modificative budgétaire n°1

Comme tous les ans, il s'agit d'un réajustement budgétaire qui prend en compte les recettes et les dépenses après 6 mois de fonctionnement.

La prise en compte des nouvelles recettes et l'ajustement des dépenses permettent de dégager un crédit de 66 000€ en section de fonctionnement à virer en section d'investissement.

La section d'investissement est augmentée de 93 456€ pour prendre en compte la décision de préempter l'achat de l'immeuble 5 rue de la Font. Les recettes d'investissement correspondent au virement de la section de fonctionnement à l'ajustement de l'emprunt de 240 000 à 300 000€ et à l'actualisation des subventions accordées.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

2015-34 Renégociation contrat assurance du personnel communal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le contrat d'assurance du personnel a fait l'objet d'une renégociation avec la compagnie Groupama Méditerranée. C'est ainsi qu'il est proposé avec les mêmes garanties, de fixer le taux de cotisation à 5.92% au lieu de 10.20% soit une économie substantielle de 22 000€ par an.

Proposition adoptée à l'unanimité.

2015-35 Indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'attribution d'une indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes. Il rappelle les bonnes relations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et financière avec le receveur de la commune.

L'assemblée, à l'unanimité autorise le versement de cette indemnité fixée au titre de 2015 à 529€.

2015-36 Actualisation de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Monsieur le Maire expose que le régime des taxes communales et départementales sur la consommation finale d'électricité a été modifiée en profondeur afin notamment de mettre la taxe en conformité avec une directive européenne.

Il rappelle que la taxe est fixée par un barème auquel est appliqué un coefficient fixé par la collectivité :

0.75€ par mégawatheure pour les installations jusqu'à 36KVA

0.25€ par mégawatheure pour les installations comprises entre 36 et 250 KVA

La loi du 29 Décembre 2014 a modifié de nombreuses dispositions. A compter du 1^{er} janvier 2016, les communes éligibles pour percevoir la TFCE sont tenues de choisir un coefficient prévu par la loi.

Le conseil à l'unanimité décide de fixer le coefficient sur la TFCE à 8.50 à compter du 1^{er} janvier 2016.

2015-37 Convention avec le Grand Narbonne relative à la mise en place de DISCOBUS

Comme tous les ans le Conseil adopte la convention passée avec le Grand Narbonne pour la mise en place durant la période estivale du dispositif DISCOBUS.

La prestation consiste à mettre en place 6 navettes gratuites au départ des discothèques de Gruissan et St Pierre la mer afin d'assurer le retour des jeunes vers les communes de la Communauté d'agglomération les samedis et dimanches matins les mois de juillet et Août. La participation de Vinassan est fixée à 750€.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la délinquance routière et la protection des jeunes.

2015-38 Convention avec le Grand Narbonne pour l'utilisation de la piscine

L'assemblée approuve une convention avec le Grand Narbonne pour une mise à disposition de la piscine de Fleury dans le cadre des activités scolaires pour la période comprise entre le 21 Mars et le 17 Juin 2016 les Mercredis matins.

La participation de la Commune est de 1102€ auquel il faut rajouter les frais de transport.

2015-39 Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs du personnel communal est modifié pour prendre en compte les éléments suivants :

- 1) Nomination d'une directrice pour l'encadrement du Temps d'Activités Périscolaires. Le recrutement a eu lieu dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi à raison de 20 heures par semaine avec une participation de l'Etat à hauteur de 60%.
- 2) Nouveau dispositif pour les intervenants musicaux aux écoles.

Dorénavant il y a un intervenant pour le primaire à raison de 4h30 par semaine et un intervenant pour la maternelle à raison de 2h par semaine.

2015-40 Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal.

Par décision en date du 10 juin 2015, un marché à procédure adaptée a été conclu avec le cabinet Inergie Adapt pour les travaux d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'analyse des offres pour les travaux et l'entretien de l'Eclairage Public pour un montant de 2 000€ HT

Par décision en date du 12 juin 2015 une convention de location d'une salle de l'ancien SIVOM a été conclu avec M. STOUVENEL Christophe pour un montant de 250€ par mois plus 5€ de charges locatives à compter du 1^{er} juillet 2015.

Par décision en date du 22 juin 2015, le contrat d'entretien de l'éclairage public avec l'entreprise SNE a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2015.

Par décision en date du 27 juillet 2015, le droit de préemption urbain a été exercé pour l'acquisition de l'immeuble AA 236 au 5 rue de la Font pour un montant de 108 000€.

2015-41 Modification délégués communaux auprès du SYADEN

Sur proposition du Maire, le Conseil décide de modifier la désignation des délégués auprès du Syndicat Audois d'Énergie (SYADEN) et désigne M. SENEGAS Michel en tant que titulaire et M. GRANAL Gilles comme suppléant.

2015-42 Informations emprunts

Dans le cadre de l'emprunt de 300 000€ pour le budget principal, les démarches auprès du Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel et Banque Postale ont abouti au choix de la caisse d'épargne pour un prêt sur 20 ans au taux de 2.70% en remboursement trimestriel. Les frais de dossier s'élèvent à 300€.

Le prêt principal pour la gendarmerie d'un montant de 2 600 000€ amortissable en 40 ans avait un taux au départ de 2.65% indexé sur le taux du livret A. compte tenu des baisses de ce taux, le taux de remboursement est passé successivement à 2.40% et à 2.15% depuis le 1^{er} Août 2015 soit une baisse de l'annuité qui peut être estimée à 20 000€.

2015-43 Demandes de subventions départementales 2016

Dans le cadre de la programmation des investissements 2016, Monsieur le Maire est autorisé à déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Aude.

Deux projets sont en cours d'étude. Un pour la création de la voirie pour relier la rue du Four à Chaux à la rue du Vieux Chêne dans le cadre de la réalisation de la gendarmerie et l'autre dans le cadre de la réhabilitation du centre du village.

2015-44 Convention mise à disposition local pour un équipement de télérelève GRDF

Dans le cadre des activités de comptage exercées par GRDF et la mise en place de « compteurs communicants gaz », GRDF sollicite l'accord pour positionner sur la toiture de la mairie un équipement technique pour recueillir et transmettre les télérelèves.

Cet équipement est composé d'un boîtier de 400*300*200 mm, raccordé électriquement et de 1 à 4 antennes de moins de 1m.

Accord du conseil pour autoriser la signature de la convention de mise à disposition moyennant un loyer annuel de 50€.

2015-45 Information bibliothèque

Mme BONNET Michèle informe les élus des modifications d'horaires de la bibliothèque municipale à compter du 10 octobre 2015 : les lundis et jeudis de 10h à 12h ; les mardis et vendredis de 14h à 16h et le mercredi de 17h à 19h.

Les cartes d'abonnement seront également disponibles et un crédit est débloqué pour acquérir régulièrement des livres.

Les nouveaux locaux de la bibliothèque donnent entièrement satisfaction et des actions auprès du public sont envisagées pour faire découvrir les lieux.

2015-46 Informations

En fin de séance M. le Maire a souhaité ouvrir un débat sur l'éventuel accueil des réfugiés. Au-delà des avis individuels que cela suscite, il convient d'avoir une réflexion en tant qu'élus et anticiper cet évènement s'il venait à se présenter.

La séance est levée à 20h05.